



Le secteur des loisirs et divertissements et sa main-d'œuvre¹

LE SECTEUR

Le secteur des loisirs et divertissements est l'un des cinq secteurs de l'industrie touristique avec la restauration, l'hébergement, les services de voyages et le transport. Il se place au deuxième rang de l'industrie en termes de nombre d'établissements et d'emplois et au troisième rang en termes de masse salariale.

Ce secteur enregistre d'importantes fluctuations au cours de l'année : hausses saisonnières pour certains comme par exemple les musées et attractions touristiques, saisonnalité pour d'autres comme par exemple les festivals et événements, parcs d'attraction, terrains de golf et centres de ski.

En 2014, le secteur des loisirs et divertissements comptait 6 592 entreprises, soit 21 % des entreprises touristiques du Québec. Le secteur est bien présent dans toutes les régions du Québec. Bien que 86 % des entreprises emploient moins de 20 employés, il importe de souligner la présence d'un nombre substantiel d'entreprises de grande taille pour une industrie comme celle du tourisme : 330 entreprises emploient entre 50 et 199 employés et 60 en emploi 200 et plus.

LES EMPLOIS ET LA MAIN-D'ŒUVRE

En 2012, le secteur comptait 48 192 emplois dont 57 % à temps plein et 43 % à temps partiel. Les professions étudiées représentent 32 % des emplois. Il s'agit de Instructeur/responsable des programmes de sports et loisirs² (21 % des emplois), Préposés dans les amusements, sports et loisirs (7 % des emplois) et Préposé au jeu dans les casinos (4 % des emplois).

La main-d'œuvre était composée de 47 % de femmes, de 43 % de jeunes de 15 à 24 ans et de 8 % d'immigrants. Les emplois à temps partiel étaient occupés par les moins de 25 ans dans une proportion de 72 %. Les femmes étaient légèrement plus nombreuses que les hommes à occuper les emplois à temps partiel alors que la proportion d'immigrants travaillant à temps partiel était sensiblement la même que celle enregistrée pour l'ensemble des emplois.

MASSE SALARIALE ET RÉMUNÉRATION³

En 2012, la masse salariale s'élevait à 1,4 milliards de dollars et le nombre d'heures travaillées à 68 millions, une moyenne annuelle de 1 416 heures travaillées par personne. Les heures moyennes travaillées étaient faibles pour deux des trois professions étudiées variant entre 800 et 1 050 par année. Les Préposés au jeu dans les casinos faisaient exception avec 2 053 heures travaillées en moyenne.

Le salaire annuel moyen était de 42 160 \$ pour les employés à temps plein et de 10 086 \$ pour les employés à temps partiel. Ceci s'est traduit par un salaire horaire moyen de 21,52 \$ pour les employés à temps plein et de 14,63 \$ pour les employés à temps partiel.

Le salaire horaire moyen des femmes (19,17 \$) était de 9 % moins élevé que celui des hommes (20,83 \$).

Le salaire horaire moyen des immigrants (19,90 \$) était de 1 % moins élevé que celui des non immigrants (20,11 \$). Fait à noter, les immigrants ont travaillé en moyenne 14 % d'heures de plus que les non immigrants en 2012.

ÉVOLUTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le nombre d'emplois dans le secteur en 2012 s'est maintenu à son niveau de 2004 alors que les heures totales travaillées ont diminué de 3 % durant la même période. Les emplois ont augmenté de 3 % chez les hommes et ont diminué d'autant chez les femmes.

L'augmentation des emplois s'est faite principalement à la faveur des emplois à temps partiel, ces derniers ayant augmenté de 23 % alors que les emplois à temps plein ont enregistré une diminution de 12 %.



Le secteur des loisirs et divertissements et sa main-d'œuvre

Les professions Instructeur/responsable des programmes de sports et loisirs et Préposé dans les amusements, sports et loisirs ont enregistré une hausse de 20 % et 9 % des emplois respectivement. La profession Personnel préposé au jeu dans les casinos a pour sa part enregistré une baisse significative des emplois, soit 15 %.

La moyenne d'heures travaillées par salarié a diminué de 3 % de 2004 à 2012. De fait, deux des trois professions étudiées ont enregistré une diminution à ce chapitre, l'exception étant les Préposés dans les amusements, sports et loisirs (+ 13 %).

ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION

La masse salariale a augmenté de 25 % de 2004 à 2012 et le salaire horaire moyen de 29 %. Durant cette période, le revenu annuel moyen est passé de 22 843 \$ à 28 455 \$, une augmentation de 25 %, bien au-dessus de l'indice des prix à la consommation qui a progressé de 16,3 % durant cette période. Les salaires et traitements annuels ainsi que le salaire horaire moyen de toutes les professions étudiées ont eux aussi progressé plus rapidement que l'indice des prix à la consommation.

1. Les données sont extraites du compte satellite des ressources humaines en tourisme de Statistique Canada à partir du code SCIAN 71-Arts, spectacles et loisirs et 51213 - Présentation de films et vidéos. Le code 71 comprend les établissements qui assurent la production et la promotion de spectacles, d'activités ou d'expositions destinés au grand public; fournissent les compétences artistiques, créatrices et techniques nécessaires à la production de spectacles et de produits artistiques; préservent et exposent des objets et des sites présentant un intérêt historique, culturel ou éducatif; exploitent des installations ou assurent des services qui permettent à la clientèle de participer à des activités sportives ou récréatives ou de s'adonner à des passe-temps ou à des loisirs. Le code 51213 comprend les établissements dont l'activité principale est la présentation de films, y compris les festivals du film.

2. Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

3. Comprend des rajustements apportés pour tenir compte des congés payés (maladie et vacances).

Avec l'aide financière de :



CONSEIL QUÉBÉCOIS DES
RESSOURCES HUMAINES EN TOURISME

450 651-1099 | info@cqrht.qc.ca
www.cqrht.qc.ca